

Les enjeux pour une transition écologique en Picardie

La Stratégie Nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) a été adoptée en Conseil des ministres en février 2015. Elle identifie quatre enjeux écologiques majeurs : le changement climatique, la raréfaction des ressources, la multiplication des risques sanitaires environnementaux et la perte accélérée de biodiversité. Cette stratégie vient compléter des stratégies et plans thématiques ou sectoriels en matière de transition écologique qui existent déjà ou sont en cours d'élaboration. Selon les enjeux, les pressions qui s'exercent au niveau national sont plus ou moins fortes à l'échelle régionale. Elles méritent donc d'être évaluées pour la Picardie.

Changement climatique

À la veille de la conférence des Nations unies sur le climat, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) établit avec plus de 95 % de certitude que le réchauffement climatique est dû pour l'essentiel aux activités humaines. L'augmentation probable des températures aura des conséquences nombreuses sur la planète et sur les hommes, notamment l'accentuation des risques naturels, déjà observée. En Picardie comme en France, le premier des risques naturels est le risque d'inondations : il concerne 29 % des communes picardes. Première source d'émission en France, le secteur des transports est également fortement émetteur en Picardie. D'une part, la situation géographique de la Picardie implique un transit de marchandises important. D'autre part, les déplacements domicile/travail des Picards, principalement motorisés, sont en moyenne les plus nombreux et les plus longs de France. L'industrie et l'agriculture sont aussi de gros émetteurs de gaz à effet de serre dans la région : l'industrie, car en Picardie les entreprises de chimie et d'agroalimentaire, fortement émettrices de gaz à effet de serre, sont très présentes ; l'agriculture, qui émet du protoxyde d'azote et du méthane. Si les émissions des secteurs précédemment cités diminuent en France, celles du résidentiel-tertiaire continuent d'augmenter. Le Schéma régional climat air énergie présente des orientations visant à réduire

la pollution atmosphérique ou à en atténuer les effets.

Raréfaction des ressources

Les croissances économique et démographique entraînent une pression de plus en plus forte sur les ressources en énergie, en eau, ou en matériaux de construction. Les plus gros consommateurs d'énergie restent en France dans l'ordre, le résidentiel, le transport et l'industrie, malgré les progrès accomplis. La réduction de la consommation énergétique des bâtiments est un enjeu national qui concerne la Picardie au premier chef car elle possède un parc plus énergivore que l'ensemble du parc français : plus ancien, plus individuel et équipé de mode de chauffage plus gourmand. Une autre réponse réside dans l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie : en 2013, elle était de 14 % en France. L'Europe lui a assigné un objectif de 23 % en 2020. Grâce aux incitations des pouvoirs publics notamment, la production électrique d'origine renouvelable a progressé dans toutes les régions ces dix dernières années. La Picardie est la deuxième région française pour la puissance de son parc éolien. Elle est en revanche une des moins bien équipée en solaire photovoltaïque.

La consommation en eau est un enjeu moins déterminant en Picardie. En effet, utilisant peu d'eau pour l'irrigation et encore moins pour l'énergie, la région ne consomme que 0,7 % des prélèvements de métropole.

Plus de la moitié des matières extraites du territoire français sont des granulats, utilisés majoritairement pour la construction. Les schémas des carrières des trois départements picards préconisent de privilégier les granulats présents localement afin de limiter les transports. Cette consommation sans cesse accrue de matières génère des déchets de plus en plus importants. Le transport et le traitement des déchets engendrent une pollution et un coût également importants. Les déchets ménagers et assimilés ont progressé de 12 % entre 2005 et 2011 en Picardie. Durant cette période, la population couverte par les collectes du verre, des

emballages et des déchets verts a bien progressé en Picardie, de même que leur valorisation matière.

Multiplication des risques sanitaires environnementaux

L'état des milieux (sol, eau, air) peut avoir une influence sur notre état de santé. Certaines maladies chroniques, respiratoires, cancers ont augmenté au cours des trente dernières années.

La dégradation des sols se produit naturellement, mais est accentuée par les activités humaines. Grâce à la richesse agricole de ses sols, la Picardie possède la première surface agricole utile des régions françaises. Cependant, l'agrandissement des parcelles et les pratiques agricoles nuisent à la santé des sols. En 12 ans, la surface agricole régionale a reculé de 2 %, moins que sur l'ensemble du territoire national (-6 %). Ce recul s'est fait le plus souvent au profit de la surface artificialisée, qui couvre 6,7 % du territoire régional. Le rythme d'artificialisation des sols s'est ralenti en Picardie, grâce surtout aux zones urbanisées qui ont progressé moins vite entre 2006 et 2012 que les zones industrielles et commerciales et que les infrastructures de transport. Entre 2006 et 2012, la surface urbanisée s'est accrue moins vite que la population. Aujourd'hui, on construit autant de logements collectifs -moins consommateurs d'espace- que de maisons dans la région alors que l'habitat picard est constitué au trois quart de logements individuels.

Ces vingt dernières années, les émissions de la plupart des polluants atmosphériques diminuent en France. Sept polluants sur douze dépassent toutefois encore les seuils fixés pour la protection de la santé humaine. C'est notamment le cas de l'ozone qui touche particulièrement la Picardie de par son climat et son relief.

La qualité des eaux reste préoccupante en Picardie. Les grandes régions agricoles renferment de fortes concentrations en nitrate dans les cours d'eau mais aussi dans les nappes d'eau souterraines d'où l'essentiel de l'eau potable est extraite. La contamination des cours d'eau par les pesticides est quasi générale sur le territoire national. La Directive euro-

péenne dite nitrates et le plan Ecophyto du Ministère de l'agriculture ont pour objectif la réduction de la pollution des eaux. Une autre voie d'amélioration consisterait à recourir davantage aux pratiques agro-écologiques. La part de l'agriculture biologique n'est que de 0,7 % en Picardie mais elle est difficilement compatible avec les grandes exploitations. S'ils sont peu fréquents, les accidents technologiques majeurs peuvent causer de grands dommages à l'environnement et aux humains. En Picardie, certaines zones sont plus exposées aux risques industriels, la Vallée de l'Oise notamment.

Perte accélérée de biodiversité

Les atteintes aux écosystèmes mettent en péril nombre d'habitats et, ce faisant, d'espèces végétales et animales. La variété des paysages s'amenuise en Picardie : les prairies notamment n'occupent que la moitié de l'espace qu'elles représentent en France. Les zones humides ne constituent plus qu'un espace restreint. La Picardie bénéficie toutefois d'un continuum forestier qui va du sud vers le nord est de la région et d'un littoral biologiquement riche. La Baie de Somme est d'ailleurs classée Grand site de France.

Sa géographie diverse et privilégiée, en métropole et outre mer confère à la France un des patrimoines naturels les plus riches d'Europe et la situe au huitième rang mondial pour le nombre d'espèces menacées qu'elle renferme. La Picardie comprend aussi des espèces à protéger comme le phoque veau-marin ou le râle des genêts. Le suivi des espèces d'oiseaux communs laisse à penser que l'homogénéisation des paysages provoque, en Picardie comme en France, une homogénéisation des espèces.

En réponse à la perte de biodiversité, accélérée par les pratiques humaines, la préservation des espaces naturels se fait à l'échelle internationale avec en particulier, la Convention Ramsar pour la sauvegarde des zones humides, européenne avec le réseau des Sites Natura 2000 (qui couvre 56 % du territoire régional), et national avec le réseau des parc nationaux, régionaux ou littoraux. En outre, pour relier certains habitats fragmentés, des continuités écologiques sont mises en place, sous l'appellation "Trame verte et bleue".

Les acteurs du changement

D'après les enquêtes de l'Insee réalisées auprès des ménages, la population semble bien consciente de ces grands enjeux écologiques mais attend davantage de l'État. Pour affronter ces enjeux

environnementaux, celui-ci a lancé début 2015 une "Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable". Il souhaite pour cela faire participer tous les acteurs de la société. Lui-même le fait au travers de la législation et de la mise en œuvre de ses plans ou stratégies en faveur de l'environnement. Le système économique est fortement impliqué dans les plans mis en œuvre, mais il est attendu en termes d'innovations technologiques et de recherche et développement. Le public comme le privé sont amenés à développer les filières et emplois verts. Le monde éducatif y participe également en développant les formations spécifiques à l'environnement et en sensibilisant les élèves à l'environnement. À l'échelle des territoires, les collectivités locales ont un outil, l'Agenda 21 local, qui fédère les acteurs de leur territoire autour d'un projet de développement durable. Quant aux associations environnementales, elles prennent une part de plus en plus active aux instances de concertation. Tous ces acteurs se retrouveront en décembre 2015 à Paris dans le cadre de la prochaine conférence des Nations Unies sur le climat. ■